

Votre situation familiale (suite)

- **Vos enfants** (y compris si vos enfants sont majeurs ; indiquez la date d'entrée en France uniquement si l'enfant réside en France)

NOM Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Nationalité	Pays de résidence	Entrée en France

- Si vous avez plus de 6 enfants, complétez la liste suivante
- Enfant à naître** indiquez la date de naissance prévue :

- **Autres membres de votre famille** (indiquez **toutes** vos autres attaches familiale en France ou à l'étranger : frères, sœurs, grands-parents, etc.)

NOM Prénom	Date de naissance	Lien de filiation	Nationalité	Pays de résidence	N° étranger (le cas échéant)

Votre situation professionnelle

Formation Indiquez votre niveau de formation (diplômes obtenus en France ou à l'étranger)

Votre situation professionnelle (suite)

- Salarié :** CDI Depuis le :
Précisez (emploi, employeur, activités, etc.) :
- CDD Du : / / Au : / /
- Indépendant :** Entrepreneur, artisan ou commerçant Profession libérale
- Autre :** Sans emploi Etudiant Stagiaire Retraité Autre (précisez) :

Votre intégration républicaine

- Avez-vous signé un contrat d'intégration républicaine avec l'OFII ? Oui Non Dispensé (*justificatif à fournir*)
- Avez-vous déjà effectué une année d'enseignement supérieur en France ? Oui Non
- Avez-vous déjà effectué une demande de naturalisation (nationalité française) ? Oui (en cours) Oui (refusée) Non

Je m'engage sur l'honneur à respecter les principes et valeurs régissant la République Française, ses lois, ses règles, ainsi que les autorités et institutions qui la représentent. J'ai conscience que mon titre de séjour peut être retiré par les autorités françaises dans les cas prévus par la loi, notamment si ma présence en France constitue une menace pour l'ordre public.

Maîtrise du français

Ces éléments peuvent être pris en compte pour l'accès à une carte de séjour de 10 ans

Avez-vous un diplôme obtenu en France (brevet, baccalauréat, CAP, licence, titre professionnel inscrit au RNCP, etc.) Oui Non

Avez-vous déjà effectué un test de langue française de niveau A2 minimum ? Oui Non

Votre demande de titre de séjour

- Première demande de titre de séjour** – Précisez le titre de séjour sollicité :
- Renouvellement du titre de séjour actuel**
- Changement de statut (obtenir un autre titre de séjour)** – Précisez le titre de séjour sollicité :

Visiteur – Etudiant – Salarié – Travailleur temporaire – Admission exceptionnelle au séjour par le travail – Entrepreneur / Profession libérale – Stagiaire – Jeune au pair – Enfant ou conjoint au titre du regroupement familial – Résidence en France avant l'âge de 13 ans – Conjoint de français – Parent d'enfant français – Liens intenses et durables sur le territoire français – Né en France – Rente d'accident du travail – Etranger malade – Etranger confié à l'aide sociale à l'enfance (ASE) – Admission exceptionnelle au séjour pour motifs exceptionnels ou circonstances humanitaires – Victime de violences conjugales – Bénéficiaire d'une protection internationale – Conjoint ou enfant d'un bénéficiaire d'une protection internationale – Saisonnier – Passeport talent – Ascendant de français – Carte de résident longue durée UE – Citoyen européen et membre de famille.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude et la complétude des informations ci-dessus. J'ai conscience que je dois être en mesure de justifier, à tout moment, que je continue à remplir les conditions de délivrance du titre de séjour, que l'administration peut procéder à des vérifications auprès des services et organismes habilités et que je peux être convoqué par l'administration à des fins de contrôle. J'ai conscience que mon titre de séjour peut être retiré notamment en cas de fraude, si je cesse de remplir les conditions de délivrance du titre de séjour, si je fais obstacle aux contrôles ou ne défère pas aux convocations, conformément à la réglementation en vigueur.

J'ai conscience qu'en cas de refus de séjour, je serai tenu(e) de quitter le territoire français.

FAIT A :

DATE :

SIGNATURE :

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

UNIQUEMENT POUR LES DEMANDES DE RÉGULARISATION : Les personnes souhaitant déposer une demande de régularisation doivent s'acquitter d'un visa de régularisation de 50 € en timbre fiscal au dépôt de la demande.